



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DU LOGEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DOSSIER  
DE PRESSE

Edito

# LE BUDGET logement pour 2022



**Emmanuelle Wargon,**  
*ministre déléguée auprès  
de la ministre de la Transition  
écologique, chargée du  
Logement*

*Déterminante pour l'amélioration des conditions de vie quotidienne de nos concitoyens, l'action en faveur du logement est au cœur de la politique écologique et sociale du Gouvernement.*

*Le projet de loi de finances 2022, prochainement débattu au Parlement, poursuit et amplifie les réformes structurantes engagées durant ce quinquennat : rénovation énergétique, accès au logement des plus démunis, soutien à la construction de logements abordables.*

*Ainsi, les moyens alloués au ministère du Logement augmentent de plus d'un milliard d'euros par rapport à 2021, pour atteindre 17,15 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent les crédits du plan France Relance dont le déploiement se poursuit et les effets sont visibles dans tous les territoires.*

*Devant le succès rencontré par MaPrimeRénov', le Gouvernement a décidé d'en porter le budget à 2 milliards d'euros en 2022. Ainsi, sur la période 2020-2022, ce sont plus de 1,5 million de logements qui auront été rénovés grâce à cette aide. Le projet de loi de finances permettra également de proroger et d'améliorer l'éco-prêt à taux zéro et de poursuivre le chantier de simplification et de lisibilité des aides.*

*La politique d'hébergement et d'accès au logement bénéficiera de moyens historiques, au bénéfice de l'accélération du plan Logement d'abord et de la fin de la « gestion au thermomètre » des places d'hébergement d'urgence pour un meilleur accompagnement des personnes hébergées. En 5 ans, les moyens qui y sont consacrés auront augmenté de 50 % pour atteindre 2,7 milliards d'euros dans ce projet de loi de finances.*

*Enfin, dès ma nomination en tant que ministre du Logement, j'ai souhaité une mobilisation générale pour la relance de la construction de logements abordables, après une année 2020 en berne du fait de la crise sanitaire et du délai de renouvellement des exécutifs municipaux. Nous mobiliserons plus de 1,5 milliards de subventions sur 2021-2022 pour financer 250 000 nouveaux logements sociaux. L'équilibre économique des opérations sur des friches urbaines ou industrielles sera facilité par les 650 M€ du fonds pour le recyclage des friches mis en place par France Relance et dont le président de la République a annoncé la pérennisation. Et pour un nouveau pacte de confiance entre élus locaux, opérateurs et État en faveur du logement, le Gouvernement retient la grande majorité des propositions de la commission pour la relance durable de la construction, confiée par le Premier ministre à François Rebsamen, avec la compensation intégrale de l'exonération de taxe foncière pour les logements sociaux et intermédiaires.*

*C'est donc un budget 2022 important, cohérent et complet, permettant d'améliorer l'accès au logement, de soutenir les plus fragiles et de respecter nos objectifs environnementaux et notre stratégie bas-carbone, que je suis fière de vous présenter.*

# LES PRIORITÉS DU BUDGET

Construire, rénover, aménager, loger les plus démunis...

Pour mener de front l'ensemble de ces priorités, le ministère chargé du Logement voit son budget augmenter de 1 Md€, alors que le déploiement de France Relance se poursuit.

2022

## 1/ Accélérer et massifier la rénovation des logements

*La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a fixé une trajectoire ambitieuse de rénovation du parc de logements et mis en place de nouveaux outils pour l'accompagner. L'enjeu est tant la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre que la lutte contre la précarité énergétique : des logements mieux isolés pour plus de confort, moins de dépenses et protéger la planète.*

### MaPrimeRénov' : un succès de France Relance pérennisé dans le PLF 2022

Lancée en 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), rendant le soutien aux travaux de rénovation des ménages plus direct et lisible, avec une aide financière versée l'année de réalisation des travaux et modulée selon les ressources.

France Relance a permis d'étendre MaPrimeRénov' aux propriétaires occupants sans conditions de ressources, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés.

Connaissant un succès grandissant auprès des Français et un taux de satisfaction de près de 90%, MaPrimeRénov' contribue puissamment à l'amplification de la rénovation énergétique au-delà des objectifs initiaux : l'objectif de 400 000 dossiers validés fixé pour 2021 a été dépassé dès le mois d'août.

Pour soutenir cette dynamique, le projet de loi de finances abonde de 1 Md€ le budget du ministère de la Transition écologique pour porter le budget de MaPrimeRénov' à 2 Md€ en 2022.

**2 Md€**

pour MaPrimeRénov'

**6,7 Md€**

pour la rénovation des logements et bâtiments publics dans France Relance

**1 500 000**

logements auront été rénovés d'ici fin 2022 grâce à MaPrimeRénov'

### Agir pour la réhabilitation des logements dégradés et le renouvellement urbain

La rénovation des logements dégradés, souvent énergivores par ailleurs, est un enjeu majeur pour la sécurité et la santé de leurs occupants. En 2022, le ministère du Logement financera l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à hauteur de 651 M€ dont 481 M€ grâce aux recettes issues de la mise aux enchères des quotas carbone. Ces moyens permettront à l'Anah d'aider les propriétaires occupants aux revenus modestes dans la réalisation de travaux. Le plan France Relance continuera par ailleurs à soutenir l'accélération de l'intervention de l'Anah sur les grandes copropriétés dégradées dans le cadre du plan Initiatives copropriétés, ainsi que sur le volet logement des plans Action cœur de ville et Petites Villes de demain.

Le plan France Relance finance par ailleurs la rénovation des logements sociaux, avec une priorité donnée aux logements qui nécessitent une restructuration importante. À mi-septembre 2021, les dossiers déposés représentent près de 35 000 logements sociaux.

Dans les quartiers de la politique de la ville, les concours financiers de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine pour la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) auront été doublés pendant le quinquennat, passant de 6 à 12 Md€. Le projet de loi de finances intégrera ainsi l'abondement de 2 Md€ du NPNRU annoncé par le Premier ministre en janvier 2021 lors du comité interministériel des villes à Grigny, en janvier 2021, ce qui permettra de rehausser les ambitions et d'accélérer l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers (logements, équipements, etc.).

## 2/ Développer l'offre de logements abordables

### Un soutien massif à la relance de la construction durable

En 2022, le ministère du Logement mobilisera plus de 540 M€ pour les établissements publics fonciers, la politique d'aménagement de l'État et les actions en faveur de la ville durable.

Le plan France Relance permet un soutien accru aux opérations d'aménagement durable et à la lutte contre l'étalement urbain, en mobilisant 650 M€ pour financer le recyclage des friches urbaines et industrielles peinant à atteindre leur équilibre financier et faciliter la construction de logements et l'installation d'activités sur des sites déjà artificialisés. La 1<sup>re</sup> édition du fonds friches a permis de financer 599 projets représentant plus de 1500 hectares de friches recyclées pour 340 M€ de subventions. La 2<sup>e</sup> édition du fonds friches, dotée au total de près de 310 M€, est lancée depuis le 15 juillet et les lauréats seront connus d'ici la fin de l'année. Comme annoncé par le Président de la République, ce fonds sera pérennisé au-delà du plan de relance. L'aide à la relance de la construction durable mise en place par France Relance, attribuant une aide aux collectivités favorisant des projets de logements sobres en foncier, concerne déjà près de 1100 communes pour 112 M€ de subventions et plus de 50 000 logements.

Enfin, le prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

### Une ambition partagée : produire 250 000 logements sociaux

La crise sanitaire et les délais de renouvellement des exécutifs municipaux ont conduit à un niveau très insuffisant de 87 500 logements sociaux financés en 2020. Pour rattraper le déficit et insuffler une nouvelle dynamique, l'État, les organismes HLM, Action logement et la Caisse des dépôts ont fixé l'objectif ambitieux de financer 250 000 logements sociaux sur la période 2021-2022. Les crédits du fonds national des aides à la pierre (FNAP) seront maintenus à un haut niveau pour y parvenir et accélérer le déploiement du programme de logements à très bas niveau de quittance (PLAI adaptés), afin d'accompagner les ménages en situation de précarité. S'y ajoutent 450 M€ de subventions et 250 M€ de prêts supplémentaires de la part d'Action logement et 300 M€ de quasi-fonds propres supplémentaires de la part de la Banque des territoires.

**1,5 Md€**

d'aides à la pierre pour financer 250 000 logements sociaux sur 2021-2022

### Une large mise en œuvre des propositions de la commission Rebsamen

La commission sur la relance durable de la construction de logements, mise en place par le Premier ministre et Emmanuelle Wargon, présidée par François Rebsamen, ancien ministre, président de Dijon métropole et maire de Dijon, a remis un premier rapport le 22 septembre 2021. Le projet de loi de finances en reprendra des propositions structurantes :

- la compensation aux collectivités de l'exonération de taxe foncière dont bénéficient les logements sociaux, sur une durée de 10 ans par logement, pour les logements agréés entre 2021 et mi-2026 ;
- le soutien au logement locatif intermédiaire, en remplaçant l'exonération de taxe foncière portée par les

collectivités par un crédit d'impôt à la charge de l'État ;

- la signature de contrats de relance du logement entre l'État et les collectivités dans les zones tendues, prévoyant le versement d'une aide financière aux collectivités en cas d'atteinte des objectifs de production de logements qui y seront fixés.

## 3/ Protéger les plus fragiles

### Des aides personnelles au logement versées en temps réel

Les aides personnelles au logement jouent un rôle majeur dans la solvabilisation des près de 6 millions de ménages qui en bénéficient. Premier poste budgétaire de la politique du logement, le ministère du Logement y consacrera plus de 13 Md€ de crédits en 2022, sur un montant total d'aides estimé à 15,5 Md€. L'année 2022 sera la seconde année de mise en œuvre de la réforme des APL « en temps réel » (droit calculé de manière plus juste et réactive en fonction des ressources contemporaines des allocataires).

**15,5 Md€**

d'APL pour aider les ménages à se loger

### Élargissement de Visale

Visale est une garantie locative financée et distribuée par Action logement. Elle garantit le propriétaire contre les risques d'impayés de loyer et de dégradation et est accessible gratuitement pour :

- l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans ;
- les salariés en mobilité professionnelle et géographique ;
- les locataires d'un bail mobilité ;
- dans le cadre de l'accord conclu entre l'État et Action logement en février 2021, l'ensemble des salariés ayant une rémunération inférieure à 1500€ net par mois.

## L'accélération du Logement d'abord et une nouvelle politique de l'hébergement

2,7 Md€ seront mobilisés en 2022 pour financer les politiques d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile fixe, soit une hausse de 500 M€ par rapport à la loi de finances 2021 et de près de 50% depuis le début du quinquennat.

Cette hausse des moyens accompagne une réforme structurelle de cette politique publique avec :

- la **politique du Logement d'abord** qui vise à accompagner les publics sans-abri directement vers le logement. Depuis son lancement en 2017, le plan quinquennal Logement d'abord a permis de reloger plus de 280 000 personnes sans domicile;
- la **fin de la « gestion au thermomètre »** de l'hébergement : mettre fin aux ouvertures et fermetures massives de places d'hébergement lors des périodes hivernales et améliorer l'accompagnement social, en donnant une visibilité pluriannuelle aux associa-

tions et services de l'État sur le nombre de places ouvertes.

Le budget consacré à l'hébergement est en hausse de 450 M€ pour atteindre 2 Md€ en 2022. Ce budget permettra de maintenir le nombre de places d'hébergement à son niveau historiquement haut de 200 000 jusqu'à la fin de la trêve hivernale et d'engager une trajectoire pluriannuelle de réduction du nombre de places parallèle à la montée en puissance du Logement d'abord, avec une cible de 190 000 places fin 2022.

Les moyens consacrés au développement des logements accompagnés et adaptés sont en hausse de 7,5% pour atteindre près de 470 M€. Cette hausse permettra d'accompagner la montée en charge du plan Logement d'abord, avec l'ouverture de 8 850 places en intermédiation locative et de 2 000 places en pensions de famille en 2022.

## LE BUDGET LOGEMENT EN 10 CHIFFRES CLÉS

17,15 Md€

pour le budget  
logement

2 Md€

pour  
MaPrimeRénov'



+2 Md€

pour le nouveau  
programme national  
de renouvellement urbain

1 500 000

logements rénovés  
en 3 ans grâce  
à MaPrimeRénov'



+50%

en 5 ans pour l'hébergement et  
l'accès au logement des personnes  
défavorisées

280 000

personnes sans domicile fixe ont  
accédé à un logement entre le  
1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 30 juin 2021

200 000

places d'hébergement  
maintenues en 2021 et jusqu'à  
la fin de la trêve hivernale

15,5 Md€

d'aides personnelles  
au logement

1 Md€

d'aides à un urbanisme plus durable  
(construction et aménagement des friches)



1,5 Md€

d'aides à la pierre pour financer 250 000  
logements sociaux en 2021-2022



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DU LOGEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité